



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-PRIME

### AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE :**

En vertu de l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil municipal de Saint-Prime a établi le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2024; lesquelles se tiendront en temps normal au Centre administratif municipal, 599, rue Principale, Saint-Prime ou par visioconférence et à huis clos selon le niveau d'alerte de la santé publique; les lundis à 20 h.

Les dates établies sont :

- |              |             |               |
|--------------|-------------|---------------|
| - 15 janvier | - 6 mai     | - 9 septembre |
| - 12 février | - 3 juin    | - 7 octobre   |
| - 11 mars    | - 8 juillet | - 4 novembre  |
| - 8 avril    | - 19 août   | - 2 décembre  |

Ce calendrier des séances ordinaires fut adopté lors de la séance ordinaire du 4 décembre 2023, conformément à la loi qui régit la municipalité.

**Donné à Saint-Prime ce 5<sup>e</sup> jour du mois de décembre deux mille vingt-trois.**

Claudia Gagnon

Directrice générale/greffière-trésorière par intérim